

CENTRE DE PRAMONT

De plus en plus de mineurs criminels souffrent de troubles mentaux. Le centre valaisan file un projet éducatif et médical unique au niveau romand. Une question de sécurité publique.

Des soins aux jeunes délinquants

THIERRY JACOLET

C'est un jeune de 16 ans au parcours de vie sans accroc. Pas de casier judiciaire. Aucun signe avant-coureur d'un dérapage chez cet apprenti bien intégré dans la société et issu d'une famille classique. Rien si ce n'est des troubles psychotiques et antisociaux décelés... après son arrestation pour tentative de meurtre. Sa victime a heureusement survécu à ses coups de couteau en 2010.

Condamné à une mesure de protection, l'adolescent est actuellement placé au centre éducatif de Pramont, en Valais. Il devrait sortir d'ici quatre ans. «Le problème, c'est que sa pathologie s'aggrave avec l'enfermement», s'inquiète le directeur Alexandre Comby. «Nous ne pouvons pas le soigner car notre structure n'est pas adaptée à ses besoins. Nous ne disposons que d'une petite équipe thérapeutique ambulatoire. Quand il sortira, il restera une menace potentielle pour la sécurité publique.» Car les risques de récidive sont élevés chez ce jeune.

Bombes à retardement

Des bombes à retardement comme ce jeune, le directeur en voit passer de plus en plus souvent dans l'unique structure d'accueil en milieu fermé pour mineurs en Suisse romande (voir ci-contre). Avec toujours le même sentiment d'impuissance: il n'a pas les moyens de les désamorcer. La réponse de Pramont est en décalage avec la réalité du terrain.

Toujours plus de délinquants mineurs souffrent de problèmes mentaux. «Entre 80 et 85% des jeunes condamnés pénalement», évalue Benjamin Brägger, responsable de Clavem, société bernoise d'expertise et de conseil dans le secteur de la privation de liberté. Ils sont atteints de troubles du comportement, de schizophrénie, de paranoïa, de psychose...

Toujours plus de pression

«Nous observons cette évolution depuis 10 à 15 ans, chez les mineurs incarcérés mais aussi chez les adultes», constate Benjamin Brägger, par ailleurs auteur d'un audit sur les prisons valaisannes en 2011. «La pression est toujours plus importante sur les gens qui n'arrivent plus à trouver leur place dans la société.» Liés parfois à la consommation d'alcool et de drogue, ces troubles sont souvent un déclic dans le passage à l'acte criminel.

PUBLICITÉ



Une grande partie des mineurs criminels enfermés au centre de Pramont (ici la cafétéria) sont atteints de troubles mentaux. Faute de soins, leur maladie s'aggrave et en fait des récidivistes en puissance. TJ

Pour les juges pénaux des mineurs, il y a urgence. «Nous avons besoin le plus rapidement possible d'une prise en charge éducative et thérapeutique», décoche Blurette Chevalley, fraîchement élue à la tête de l'Association latine des juges des mineurs (ALJM). «C'est essentiel car il n'y a pas d'établissement en Suisse romande pour soigner ces jeunes.»



«Un jeune non soigné est une menace pour la sécurité publique»

ALEXANDRE COMBY

Sauf si Pramont change d'orientation. Le Département valaisan de la sécurité, le Service de la santé publique, le groupe de médecine pénitentiaire du Valais, le Réseau Santé Valais et le centre éducatif planchent sur un renforcement de la prise en charge médicale. Avec l'appui des autorités politiques valaisannes.

«Il est très important de développer un encadrement éducatif, social et médical à Pramont» avance la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). «Nous devons donner une deuxième chance à ces jeunes auteurs de violences. D'un point de vue institutionnel, c'est un service que nous rendons aux autres cantons latins en offrant des places pour mineurs et jeunes adultes.» Ce nouveau concept d'encadrement va être présenté à l'Office fédéral de la justice au printemps 2013. Si il est approuvé, il sera opérationnel dès juillet 2013.

En attendant, faute de mieux, Pramont s'en tient à sa mission première confiée par le Concordat latin pour l'exécution du droit pénal des mineurs: exécuter les mesures de placement des juges pénaux romands et du Tessin qui y envoient des cas lourds de mineurs souvent récidivistes.

Nulle trace d'une prise en charge médicale dans ce concordat. «Si on devait le suivre à la lettre, sur les 18 mineurs et sept adultes actuellement chez nous, on ne pourrait en garder que quatre ou cinq...», reconnaît Alexandre Comby. «Mais nous n'avons jamais refusé de prendre un jeune en placement.»

Départ de collaborateurs

Pramont est à un tournant, à entendre son directeur: «Soit nous ne prenons plus ces cas lourds qui représentent la grande majorité des demandes d'admission actuelles, de sorte que les juges des mineurs n'aient d'autre choix que de les laisser dans la rue et la société ne sera plus protégée... Soit nous continuons à les accueillir mais il devient alors impératif de renforcer leur prise en charge médicale.»

Enfermé sans soins adéquats, un mineur criminel peut représenter un danger. Pour lui-même et aussi pour le personnel. Les collaborateurs de Pramont en sont conscients: une cinquantaine d'entre eux, vaincus par la pression du milieu, ont quitté le centre ces six dernières années. I

PRAMONT, CETTE VOITURE-BALAI

Si l'adolescence ressemblait au Tour de France avec ses faux plats, ses échappées folles et ses courses de montagne, Pramont en serait la voiture-balai. Le centre éducatif ramasse les mineurs qui ont chuté, abandonné ou qui sont partis en roue libre. Pas vraiment des enfants de chœur: assassins, cambrioleurs, auteurs de voies de fait à répétition... «Il y a 25 jeunes ici, c'est peu pour la Suisse romande, mais ce sont les cas extrêmes», affirme le directeur Alexandre Comby.

Unique en Suisse romande, cette institution située à Granges, entre Sion et Sierre, accueille une clientèle exclusivement masculine, âgée de 14 à 18 ans – pour les filles, un centre est prévu à Cornaux (NE) à court terme. Pramont fait le plein: 18 mineurs (dont à l'heure actuelle une majorité de Genevois et deux Fribourgeois), mais aussi sept jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans, ainsi que 9 places réservées à la détention provisoire et aux mesures disciplinaires. Dans ce bâtiment des années 1970 à l'architecture vétuste, la durée de placement moyenne est d'une année et demie.

Ne parlez pas pour autant de la prison de Pramont! Dites: «Le centre éducatif.» Alexandre Comby y tient: «Ce sont des jeunes placés en mesure éducative de protection, et non en détention d'exécution de peine. Ici, la notion de détention et d'enfermement est bien réelle, mais la réinsertion par la prise en charge éducative et socioprofessionnelle reste primordiale.»

Pas toujours suffisant pour remettre les jeunes criminels sur le droit chemin. Certains s'en sortent, d'autres retombent dans le circuit de la violence. Impossible de donner des chiffres. «Les jeunes qui sont libérés de Pramont n'ont plus aucun lien avec la justice des mineurs et passent sous le coup du Code pénal des adultes pour ceux qui récidivent», souligne le directeur. TJ